

**PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU  
DE LA REUNION EN DATE DU 27 FEVRIER 2024**

Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>15</b>	<b>11</b>

Le vingt sept février de l'an deux mil vingt quatre,  
à vingt heures trente minutes,  
Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi,  
Dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal SAGOT.

**Etaient Présents :**

Mrs Pascal SAGOT, Alain DEBUIGNY, Christian MAZIER, Philippe SAINT-AUBIN, François CAPET, Manuel HANRYON, Samuel GOUEZ ;  
Mmes Annick LANGLOIS, Rose-Marie CRAMILLY, Annie DAMADE, Claudine LESUEUR ;

**Date de convocation**  
**12 février 2024**

**Etaient absents :**

Philippe MORLAIS qui donne pouvoir à Annick LANGLOIS  
Murielle QUIGNON  
Nadège HUARD  
Bérengère GAILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte.

**Secrétaire de séance : Monsieur Samuel GOUEZ est élu à l'unanimité**

Le compte rendu de séance du 6 février 2024 a été transmis aux membres du Conseil municipal. Il ne fait l'objet d'aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

Monsieur Debuigny souligne qu'il a tenu compte des remarques effectuées lors de la dernière réunion. Nous pouvons désormais retrouver les comptes-rendus de séance du Conseil municipal sur le site internet de la Commune.

DELIBERATION 2024/02/27/1

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Avant de donner lecture du compte administratif 2023, Monsieur Debuigny précise que le compte administratif 2023 a été présenté en commission finances. L'exercice 2023 se termine avec les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2023 (+) :	840 125,17 €
Dépenses de l'exercice 2023 (-) :	716 215,03 €
<b>Résultat de l'exercice 2023 :</b>	<b>123 910,14 €</b>
+ Excédent reporté (ligne 002 du BP 2023) :	495 761,89 €
- Déficit reporté (ligne 002 du BP 2023) :	0,00 €
<b>Résultat antérieur reporté (002 de 2023) :</b>	<b>495 761,89 €</b>

<b>Solde cumulé au 31/12/2023</b>	<b>619 672,03 €</b>
-----------------------------------	---------------------

## Section d'investissement

Recettes de l'exercice 2023 (+) :	210 136,38 €
Dépenses de l'exercice 2023 (-) :	128 228,31 €
<b>Résultat de l'exercice 2023 :</b>	<b>81 908,07 €</b>

+ Excédent reporté (ligne 001 du BP 2023) :	0,00 €
- Déficit reporté (ligne 001 du BP 2023) :	- 9 455,17 €
<b>Solde antérieur reporté (002 de 2023) :</b>	<b>- 9 455,17 €</b>

<b>Solde cumulé au 31/12/2023</b>	<b>72 452,90 €</b>
-----------------------------------	--------------------

Les restes à réaliser en recettes d'investissements s'élèvent à 55 000,00 € et les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 109 206,00 €.

Monsieur Debuigny propose d'effectuer la lecture du document retraçant les écritures 2023 en s'arrêtant sur les articles budgétaires qui demandent une attention particulière.

## La section de fonctionnement

En 2023, nous avons poursuivi notre volonté de maîtriser nos dépenses de fonctionnement voire de les réduire, tout en assurant une qualité des services rendus aux habitants.

Malheureusement, nous avons fait face à des problèmes de recrutement d'un directeur / d'une directrice pour notre accueil de loisirs et deux sessions centre de loisirs (avril et octobre) ont dû être annulées, ce qui a eu un impact sur nos dépenses ainsi que sur nos recettes.

Nous pouvons souligner que des efforts ont été réalisés par l'ensemble des services pour optimiser leurs déplacements, maîtriser leur consommation d'énergie et grouper les achats quand cela était possible pour réduire les coûts.

Les dépenses réalisées sont donc inférieures aux dépenses prévues au budget primitif 2023 et les recettes perçues ont été supérieures à nos prévisions.

En plus des charges habituelles de gestion courante, des travaux ont pu être effectués, notamment :

- Le bardage de l'abribus voyageur au pôle gare
- L'installation d'étagères dans la réserve de la mairie et la pose d'une étagère à la bibliothèque
- La pose d'une table de pique-nique aux abords de l'aire de jeux pour enfants
- Le remplacement du chauffe-eau du gymnase ainsi que celui de l'école
- La réfection du corps carré de l'église partie façade
- La pose d'une enseigne pour la bibliothèque
- La peinture de la classe de GS CP
- Des travaux d'élagage Rue des écoles, parking de la salle polyvalente, cour de l'école et Rue des Clos

Nous sommes également passés à la fibre pour l'ensemble des services, ce qui a nécessité de remplacer l'alarme de la mairie, afin de la rendre compatible avec la fibre.

## La section d'investissement

Les principales dépenses 2023 d'investissement correspondent à :

- La création d'un nouveau site internet pour la commune
- La réservation d'un logement auprès d'Habitat 76

(concernant le projet de construction de 10 logements sociaux Clos du Moulin)

- L'installation d'une pompe à chaleur au groupe scolaire (en remplacement de la chaudière à fioul)
- L'achat d'un désherbeur thermique et d'un transpalette pour les services techniques
- L'achat de panneaux de signalisation et de bornes d'hygiène canine
- L'achat de nouveaux ordinateurs pour les services de la mairie
- L'achat de lits superposés et d'une armoire pour le groupe scolaire
- L'achat d'un nouveau lave-vaisselle et d'un nouveau sèche-linge pour le service cantine
- L'achat d'une nouvelle chambre froide pour la salle polyvalente

Monsieur Debuigny précise que nous ne recevons plus de document de valorisation financière et fiscale que nous fournissait la Trésorerie de Blainville-Crevon.

Après lecture du compte administratif 2023, Madame Cramilly, doyenne d'âge, prend la présidence de la séance. Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 10 voix pour et 1 pouvoir (Monsieur le Maire n'ayant pas participé au vote), approuvent le compte administratif 2023 de la Commune.

DELIBERATION 2024/02/27/2

### **COMPTE DE GESTION 2023**

Le compte de gestion 2023 dressé par Madame le Receveur municipal est conforme au compte administratif 2023. Il est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2024/02/27/3

### **RESTES A REALISER ET AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Déficit reporté de la section d'investissement de 2022	9 455,17 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement 2022	495 761,89 €

Solde d'exécution 2023

Un solde d'exécution (excédent-001) de la section d'investissement de	81 908,07 €
Un solde d'exécution (excédent-002) de la section de fonctionnement de	123 910,14 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	109 206,00 €
En recettes pour un montant de :	55 000,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Affectation du résultat N-1 :

Excédent reporté de fonctionnement au R 002	619 672,03 €
Excédent reporté d'investissement au R 001	72 452,90 €

Monsieur Debuigny précise que les restes à réaliser en dépenses concernent l'étude restant à mener sur l'agrandissement de la cantine, le fonds de concours voirie 2023 qui restent à payer, la réserve incendie de Vimont à aménager et l'éclairage public de la Rue du Calvaire à finir de passer en led et l'éclairage de la Rue Tous

Vents prévu également mais non réalisé. Les restes à réaliser en recettes concernent des subventions restant à percevoir concernant l'atelier communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

11 voix pour +1 pouvoir

0 voix contre

0 abstention

DELIBERATION 2024/02/27/4

#### **SUBVENTIONS 2024**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal, d'octroyer les subventions suivantes aux associations, pour l'année 2024 :

Banque alimentaire	249,00 €
Loisirs et Culture Morinois	300,00 €
ASCVR	300,00 €
USMP section football	300,00 €
USMP section gymnastique	300,00 €
USMP pétanque	300,00 €
ADMR Buchy	200,00
Club de la Bonne Humeur	150,00 €
Seine Modèle Club Ferroviaire	50,00 €
Comité contre le cancer	50,00 €
Prévention routière	50,00 €

La dépense sera affectée en dépenses de fonctionnement au 65748 du budget primitif 2024.

Les membres du Conseil municipal, avec 11 voix pour + 1 pouvoir, valident cette proposition.

DELIBERATION 2024/02/27/5

#### **TAUX D'IMPOSITION 2024**

Les membres du Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décident de maintenir les taux des 3 taxes directes locales, pour l'année 2024, de la manière suivante :

- TAXE FONCIERE BÂTIE	49,36 %
- TAXE FONCIERE NON BÂTIE	46,57 %
- TAXE D'HABITATION	22,03 %

DELIBERATION 2024/02/27/6

#### **FONGIBILITE DES CREDITS**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

11 voix pour + 1 pouvoir

0 abstention

0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, pour l'exercice 2024.

DELIBERATION 2024/02/27/7

### **BUDGET PRIMITIF 2024**

Ce budget a été préparé en amont par la commission finances.

#### **La section de fonctionnement**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations de l'Etat et au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, accueil de loisirs, location de la salle polyvalente, bibliothèque...).

Le taux des impôts locaux est stable depuis plusieurs années.

Au regard des projets 2024, il a été décidé le maintien des taux des impôts locaux.

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à 636 000,00 € auxquelles vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement reporté de 619 672,03 €. Elles ont été prévues avec prudence compte-tenu que le montant des dotations n'est pas encore connu. Les dotations nous seront notifiées en mars 2024.

En section de fonctionnement, le budget a été établi avec la volonté de toujours maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité de services rendus aux habitants.

Nous avons tenu compte, en dépenses de fonctionnement, de l'impact de l'inflation et de la flambée des coûts de l'énergie, des combustibles et du carburant.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, les dépenses liées à l'entretien et à l'utilisation des bâtiments communaux, par les achats de matières premières et de fournitures, par les subventions et participations versées, et par les indemnités des élus, ...

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à 1 255 672,03 €.

La section de fonctionnement se décompose ainsi :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	671 855,93 €	Excédent brut reporté	619 672,03 €
Charges de personnel	328 950,00 €	Atténuation de charges	0,00 €
Atténuation de produit	27 000,00 €	Produits des services	92 000,00 €
Autres charges de gestion courante	81 249,00 €	Impôts et taxes	12 000,00 €
		Fiscalité locale	310 000,00 €
Charges financières	6 464,00 €	Dotations et participations	222 000,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	Autres produits de gestion courante	0,00 €
Dotations aux amortissements	3 998,00		
Virement à la section d'investissement	136 155,10 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 255 672,03</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 255 672,03</b>

Pour le projet d'installation de la vidéoprotection, il a été retenu de privilégier la location à l'achat. Cette solution paraît plus avantageuse pour avoir un matériel renouvelé régulièrement. Cependant la location ne permet pas de bénéficier de subvention.

Pour le projet d'acquisition d'un broyeur à fléaux, il a été décidé d'évaluer le besoin (évaluer si le matériel est adapté et comptabiliser le nombre d'utilisation dans l'année) en louant le matériel dans un premier temps.

Concernant les fêtes et cérémonies, Monsieur Debuigny rappelle le concert prévu le 31 mai prochain à l'église de Morgny la Pommeraye par l'Union musicale de Ry.

Il pose la question de savoir si la commune organise quelque chose pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération. Un sondage sera effectué auprès des habitants.

#### I- La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court, moyen ou long terme.

La section d'investissement se décompose ainsi :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Immobilisations incorporelles	8 000,00 €	Subventions	66 000,00 €
Subvention d'équipement versées	19 266,00 €	FCTVA	11 000,00 €
Immobilisations corporelles	226 240,00 €	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	0,00 €
		Dotations aux amortissements	3 998,00 €
Remboursements d'emprunts	36 100,00 €	Virement de la section de fonctionnement	136 155,10 €
Opérations patrimoniales	37 500,00 €	Opérations patrimoniales	37 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>327 106,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>327 106,00 €</b>

Les principaux travaux et achats prévus pour 2024 sont :

- Le fonds de concours voirie pour la Rue Tous Vents (reste à réaliser 2023)
- L'aménagement d'une réserve incendie Hameau de Vimont (reste à réaliser 2023)
- La poursuite de l'éclairage led Rue du Calvaire et Rue Tous Vents (reste à réaliser 2023)
- La réalisation d'une étude sur l'agrandissement de la cantine et le devenir du logement de l'école (reste à réaliser 2023)
- La réservation du 2<sup>ème</sup> logement auprès d'Habitat 76
- L'installation d'un jeu supplémentaire sur l'aire de jeux pour enfants
- La préemption éventuelle d'un bien mobilier en zone Ua pour un projet éventuel de logements et cellules commerciales
- Le remplacement du véhicule des agents communaux
- L'achat d'une tondeuse
- L'installation d'une clôture pour la réserve incendie, hameau de la Pommeraye (reste à réaliser 2023)
- L'achat complémentaire de panneaux de signalisation
- L'achat d'un ordinateur et d'un meuble pour le vidéoprojecteur au groupe scolaire
- L'achat de vitrines d'affichage pour la mairie et le cimetière

Pour certains de ces travaux, des subventions vont être sollicitées et nécessitent une délibération supplémentaire.

Les membres du Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 1 pouvoir, approuvent le Budget Primitif 2024 de la Commune

DELIBERATION 2024/02/27/8 ET DELIBERATION 2024/02/27/9

#### **VALIDATION DES PROJETS D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR UNE PARTIE DE LA DU CALVAIRE ET POUR LA RUE TOUS VENTS**

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité valident ces projets et autorisent Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du SDE 76.

DELIBERATION 2024/02/27/10

#### **PARTICIPATION AUX VOYAGES SCOLAIRES**

Les membres du Conseil municipal décident d'attribuer une aide exceptionnelle aux enfants de la commune participant à un voyage scolaire.

Le montant de cette aide sera de cinquante euros (50,00 €). Elle sera versée directement aux familles sur présentation d'un courrier de demande accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.

La dépense sera imputée en dépenses de fonctionnement à l'article 65134 du budget primitif 2024.

#### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

##### **PLUi 51**

Madame Langlois fait un point sur la réunion de présentation qui a eu lieu sur l'élaboration du PLUi51 par la Communauté de communes Inter Caux Vexin, c'est à dire le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale qui concerne 51 communes (un PLUi est déjà mis en place sur les 13 communes du Plateau de Martainville).

C'est le document d'urbanisme qui s'appliquera à l'échelle des 51 communes.

Pour ceux qui ont déjà participé à l'élaboration du PLU de la commune, les étapes seront les mêmes :

- Diagnostic (état des lieux des communes, diagnostic agricole, cavités, ruissellement, ...)
- Plan d'aménagement et de développement durable
- Elaboration des Orientations d'aménagement et de programmation et du règlement
- Arrêt du PLUi
- Consultation des personnes publiques associées
- Enquête publique
- Approbation du PLUi

Une évaluation environnementale aura également lieu tout au long de la procédure.

Ce PLUi devra être compatible avec le SCOT.

VE2A a été retenu comme bureau d'études pour l'élaboration de ce document.

Madame Langlois rappelle les objectifs du Zéro artificialisation nette (ZAN) :

Arrêter de s'étendre

50 % d'artificialisation pour 2030

0 pour 2050

Il va falloir redéfinir les zones à urbaniser de la commune.

Une réflexion s'engage alors sur différentes zones à aménager :

- Poursuite de l'urbanisation Rue de Mondétour (côté pair, pour assurer la symétrie avec le côté impair)  
Devenir de l'espace de loisirs : Est-ce considéré comme une zone artificialisée ?  
Monsieur le Maire fait part de son opposition à la transformation de la zone Ue en zone AUB, ces terrains étaient destinés à un lieu de jeux et de promenade dans la profession de foi de l'équipe municipale
- Projet d'agrandissement de la Résidence Alzheimer : Est-ce toujours d'actualité ?
- Ancienne friche NORIAP : Est-ce qu'une activité économique veut être portée par l'Intercommunalité ?  
Doit-on renaturer cette friche pour la désartificialiser et aller construire sur une autre zone ?
- Identification des dents creuses pour les combler

Une première rencontre est prévue avec le bureau d'études le 20 mars prochain. Annick Langlois, Manuel Hanryon et Adélaïde y assisteront.

Il va falloir préparer les questions à poser pour avoir tous les éléments nécessaires pour ensuite effectuer nos choix pour le développement futur de la commune.

Un gros travail en commission va devoir être réalisé pour que nos demandes soient compatibles avec la délibération de prescription du PLUi et avec le SCOT.

Des choix vont devoir être faits et il va falloir les motiver.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Propriété Couvet

Un courrier va être envoyé à l'EPFN

### Renaturation de la friche NORIAP

Existe-t-il toujours des fonds par rapport à la renaturation ?

Fonds verts ? Fonds Leader ?

### Aménagement Pôle Gare

Un courrier recommandé va être envoyé concernant les dégradations sur la voirie, les plaques qui claquent Rue de la gare et sur les végétaux non fournis ou à remplacer

### Travaux d'assainissement Rue de Mondétour

De nombreux manquements ont été relevés et signalés à plusieurs reprises au Président du SIAEPA du Crevon. Il est hors de question de réceptionner les travaux. Les remarques ont de nouveau été signalés par Manuel Hanryon lors de la dernière réunion du SIAEPA du Crevon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et trente minutes.